



OBJECTIF: Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

SIENNA ACTIONS EURO SOUVERAINETE (Part R-C - FR001400ZEV4) PRODUIT:

Initiateur: SIENNA GESTION

Site internet: www.sienna-gestion.com Contact: sienna-gestion@sienna-im.com Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée

par l'AMF

Date de production du document : 22/10/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

TYPE: SIENNA ACTIONS EURO SOUVERAINETE est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 03/06/2025

DURÉE ET RÉSILIATION (résiliation de l'initiateur): Le Fonds est créé pour une durée indéterminée. La Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion

OBJECTIFS: Le Fonds a pour objectif, sur un horizon de placement recommandé de 5 ans minimum, de réaliser une performance nette de frais de gestion au moins équivalente à celle de l'indice MSCI EMU DNR, en investissant dans des actions de sociétés européennes actives dans des secteurs stratégiques contribuant à la souveraineté européenne (innovation technologique, indépendance énergétique, défense, aéronautique et spatial, sécurité alimentaire, financement de l'économie, autonomie industrielle, actifs stratégiques : santé, télecommunication et ressources de base). La sélection et le suivi des titres intègrent en amont une approche extra-financière basée sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Le Fonds adopte une gestion responsable intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la sélection et le suivi des émetteurs (lutte contre le changement climatique, droits de l'homme, indépendance des organés de décision).

L'univers de départ est défini à partir de l'indice MSCI EMU IMI, dont sont exclus les émetteurs opérant dans des secteurs jugés non contributifs avec les objectifs de souveraineté européenne. A partir de l'univers de départ, Sienna Gestion applique les filtres suivants :
- Filtre sectoriel : exclusion des émetteurs identifiés dans les secteurs du : tabac, charbon, énergies fossiles non conventionnelles, pornographie.

- Filtre normatif : exclcusion des émetteurs identifiés dans les secteurs : armes controversées, violation du Pacte Mondial des Nations Unies.

Sienna Gestion identifie les émetteurs qui ont les notes de risques ESG les plus élevées selon une approche "best in class". Afin d'obtenir l'univers d'investissement responsable, 20% minimum des émetteurs sont exclus de l'univers de départ. L'analyse extra-financière repose sur une approche "best in class" fondée sur les notations de risque ESG de l'agence Sustainalytics. Au moins 90 % des investissements, réalisés directement ou via des fonds supports, sont sélectionnés sur la base de ces critères.

Le Fonds est éligible au Plan d'Épargne en Actions (PEA), avec au moins 75 % de l'actif investi en actions de sociétés ayant leur siège dans l'Espace Économique Européen.

Le Fonds est exposé entre 75% minimum et 120% maximum de son actif net aux marchés actions de la zone euro (en incluant le recours aux instruments financiers à termes) et dans la limite de 10% de son actif net aux marchés hors zone Euro (dont les pays émergents).

Le Fonds est exposé à 25% maximum de son actif net aux marchés de taux d'émetteurs privés et publics (obligataires et monétaires) de la zone euro, et dans la limite de 10% de son actif net en dehors de la zone euro (dont les pays émergents).

La détention d'OPC est limitée à 10% de son actif net.

le Fonds pourra détenir des instruments financiers à terme à des fins de couverture, d'arbitrage et d'exposition.

Affectation des résultats : Capitalisation

SFDR: Article 8: le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Il est classé article 8 au titre du règlement européen SFDR.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS: Le Fonds s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme, ayant une connaissance théorique des actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus du Fonds.

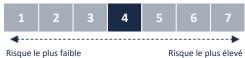
DÉPOSITAIRE: BNP PARIBAS SA

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : La valeur liquidative est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du Fonds par le nombre de parts émises sur les cours de clôture de chaque jour de bourse (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail . Les ordres de souscriptions et de rachats sont effectués sur VL à cours inconnu et sont centralisés chaque jour de calcul de la valeur liquidative (J) jusqu'à 15h00. Ces ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative de J. Les règlements afférents à ces ordres interviennent à J+2 ouvrés.

Le prospectus, les rapports annuels et documents périodiques du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.sienna-gestion.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres.Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7 qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de liquidité: C'est le risque qu'une position ne puisse pas être cédée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, i.e. c'est le risque de devoir vendre un instrument financier à un prix inférieur au juste prix et ainsi générer une moins-value pour le portefeuille du fonds et, in fine, une baisse de la valeur liquidative de celui-ci.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

Risque de marché: Le risque de marché constitue le risque de baisse de la valeur liquidative du fonds suite à une fluctuation de la valeur de marché des positions de son portefeuille imputable à une modification des variables de marché. Il peut entrainer une baisse de la valeur du fonds en cas d'évolution défavorable des marchés financiers. Ainsi, par exemple, la valeur du Fonds pourra baisser en cas de baisse des marchés actions.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, yous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec

précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 5 ans INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS SCÉNARIOS		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)		
MINIMUM	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.				
TENSIONS	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 060,00 €	3 510,00 €		
	Rendement annuel moyen	-59,40%	-18,89%		
DÉFAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 840,00 €	9 200,00 €		
	Rendement annuel moyen	-21,60%	-1,65%		
INTERMÉDIAIRE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 500,00 €	12 890,00 €		
	Rendement annuel moyen	5,00%	5,21%		
FAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 760,00 €	18 410,00 €		
	Rendement annuel moyen	37,60%	12,98%		

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2017 et le 30/09/2022 Scénario intermédiaire: ce type de scenario s'est produit pour un investissement entre le 29/02/2016 et le 28/02/2021 Scénario favorable : ce type de scenario s'est produit pour un investissement entre le 29/03/2020 et le 29/03/2025

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.



QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT?

Il se peut que la personne qui vous vende ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS ALLEIL DILLTEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)	
Coûts totaux	445,50 €	1 425,77 €	
Incidence des coûts annuels (*)	4,46%	2,23%	

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,44% avant déduction des coûts et de 5,21% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

COMIT OSTITION DES COOTS		
	Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	300,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00€
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,50% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	145,50 €
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus par le fonds maitre lorsqu'il achète ou vend des investissements sous-jacents. Le montant réels dépendra de ce que le fonds maitre achète ou vend.	0,00€
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,00% La commission de surperformance du fonds maitre représentera 20% de la différence entre la performance du fonds et celle de son indice de référence. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-contre des coûts totaux du fonds maitre comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0,00€

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur actions. Les parts de ce fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

En cas de circonstances exceptionnelles et afin de sauvegarder les droits des porteurs de parts, la Société de Gestion pourra décider de plafonner les rachats dès lors que ceux-ci dépassent le seuil de l'actif net du Fonds indiqué dans la documentation de celui-ci. Pour plus de précisions, veuillez vous référer à son règlement.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris.

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées: Pour toutes informations relatives aux performances passées: https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable

Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

